BULLETIN MUNICIPAL DE CHANAC

TOUR D'HORIZON

N°7 –MAI 2016

Edito

Est-il besoin de rappeler le contexte dans lequel se conduit aujourd'hui l'action municipale ? Ce contexte est marqué sur le plan des moyens par la diminution des ressources des collectivités locales, combiné à un accroissement des charges et missions qui leur sont dévolues au fil des années et des réformes. Les communes se trouvent les plus exposées sur le plan financier, car si elles subissent les diminutions de leurs propres dotations, (pour la commune de Chanac, la dotation globale de fonctionnement a diminué de 62 419 euros entre 2013 et 2016, soit – 19,38 %), elles subissent également la baisse des subventions.

Une autre évolution majeure s'impose à nous dans le cadre de l'application de la loi relative à la Nouvelle Organisation des Territoires de la République (Loi NOTRe). Ainsi, la coopération intercommunale construite au fils dans ans depuis 1987, entre les communes de Barjac, Cultures, Esclanèdes, Chanac et Les Salelles se trouve absorbée dans la refonte des périmètres des nouvelles communautés de communes. A compter du 1er janvier 2017, notre commune va intégrer une nouvelle communauté (composée de 18 communes et 7691 habitants) regroupant les anciennes communautés de communes de Chanac, du Massegros et de La Canourgue, (sauf Barjac et Les Vignes). Notre équipe municipale travaille d'ores et déjà sur ce sujet pour faire qu'à terme, ce nouveau périmètre intercommunal puisse offrir un cadre cohérent en termes de compétences exercées, de fiscalité et de gestion.

Pour passer ce cap difficile tout en poursuivant une action dynamique, la vigilance et la responsabilité sont plus que jamais indispensables, et les choix budgétaires doivent être prudents, équilibrés et efficaces.

CONCOURS DE FLEURISSEMENT

Les inscriptions ouvrent le 1er mai et clôturent le 30 juin

La commune de CHANAC organise un concours de fleurissement gratuit, pour tous les habitants et professionnels de la commune qui le souhaitent. Le concours est ouvert du 1er mai 2016 au 15 septembre 2016. Les inscriptions se font au moyen d'un bulletin qui se trouve à la dernière page et sont à déposer à l'accueil de la mairie avant le 30 juin 2016. Cinq catégories sont retenues : les fenêtres, les balcons et les terrasses, les maisons avec jardin, les potagers avec fleurs et les locaux artisanaux & les commerces.
N'hésitez pas à vous inscrire car il n'y a rien à perdre que d'y participer ! Au contraire, que des bons d'achats à gagner !
Un jury passera voir les réalisations entre début juillet 2016 et mi-septembre 2016 et se concertera dès la fin du mois de septembre 2016. Le jury sera composé d'élus et de professionnels du fleurissement dont deux jeunes du Conseil Municipal. Le classement sera effectué selon les critères suivants : diversité dans le choix des végétaux, harmonie des couleurs, intégration à l'environnement, qualité et entretien des végétaux. Seules les compositions de végétaux naturels seront prises en compte. Les compositions les plus réussies dans chaque catégorie seront récompensées. L'inscription au présent concours entraine de la part des candidats, l'autorisation à la mairie de CHANAC, de conserver et de diffuser les photographies.
Ceci est un premier concours mais il y en aura d'autres, les années suivantes, et on espère que ce premier essai sera réussi et sensibilisera chacun à améliorer le cadre de vie dont nous sommes tous responsables.

Par souci budgétaire
Le bulletin municipal est édité
en noir & blanc.
Retrouvez
toutes les informations
en couleur sur le site
www.chanac.fr

SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL ACCUEIL DE LOISIRS	2 ET 3
LES POMPIERS CULTURE	3 4
FETE DE CHANAC PATRIMOINE	5
FEUILLETON DE LA PREHISTOIRE	5
AMENAGEMENT DU SITE DE LA GARE	6
ENVIRONNEMENT AGRICULTURE	7 ET 8

TOUR D'HORIZON

CONSEIL MUNICIPAL: BUGDET

Compte administratif 2015

Section de fonctionnement	Dépenses	: 1 823 012,56 €
	Recettes	: 2 102 973,12 €
Budget d'investissement	Dépenses	: 2 084 888,77 €
avec restes à réaliser	Recettes	: 1 872 434,96 €
Total cumulé	Dépenses	: 3 907 901,33 €
	Recettes	: 3 975 408,08 €

Budget primitif 2016

Section de fonctionnement	Dépenses	: 1 518 115 €
	Recettes	: 1 518 115 €
Budget d'investissement	Dépenses	: 1 766 390,09 €
	Recettes	: 1 766 390,09 €

Les 4 taxes locales

Taux d'imposition des taxes directes locales 2016 :
Taxe d'habitation……...……...10,05%
Taxe foncière (bâti)……....10,17 %
Taxe foncière (non bâti)……...127,51 %
Cotisation foncière des entreprises ...17,70%

CONSEIL MUNICIPAL : DÉLIBERATIONS

Tarification à la semaine du nouveau gîte de vacances meublé du Villard : de 309 € à 699 € suivant les saisons.

Installation d'une borne de recharge pour voitures électriques sur la Place de la fontaine du curé.

Pose de deux défibrillateurs supplémentaires dans le village en plus de celui de la Mairie : au stade et à la salle polyvalente.

Confortement de la digue effondrée en son centre du Moulin Grand suite aux inondations. M.le Maire indique qu'il a rencontré les représentants de l'Etat qui ont accepté la réalisation des travaux de stabilisation de la digue. La direction départementale des territoires a précisé également que la commune pourrait obtenir des financements européens.

Enfouissement des réseaux secs dans le cadre de l'aménagement de la rue Lucie Aubrac, rue de l'Enclos et rue du Champ Redon.

Convention avec la CUMA pour recevoir le quai de déchargement qui va être supprimé à la gare de Chanac dans le cadre du réaménagement de cet espace.

Rénovation de 4 gîtes au village de vacances sur subventions départementales obtenues. Le village de gîtes devrait faire l'objet d'une rénovation globale hormis ces 4 gîtes en 2018/2019.

Organisation d'un concours de fleurissement à Chanac l'été 2016.

Le nouveau gîte du Villard

La CNP a versé 500 € de subventions pour chaque défibrillateur.

TOUR D'HORIZON

CONSEIL MUNICIPAL : LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les critères retenus par le conseil municipal : la jeunesse à travers le nombre d'enfants chanacois adhérents, nombre indiqué dans la demande de subventions, les manifestations festives et les spectacles sur la Commune qui apportent du lien social, e patrimoine et les animations sociales.

Jeunesse : ASC (école de foot) 2000 € ; Compagnie des Archers 600 € ; Gévaudan Capoeira 200 € ; Jazz Dance 400 € ; Le Roc de la Lègue 400 € ; Croque-Notes 2250 € ; WadoRyu Lozère (karaté) 400 € ; Groupe Spéléo Caussenard 400 € ; Sacha Girls 400 € ; Yoga Enfants 100 €.

Manifestations et spectacles sur Chanac : ASC de Chanac (tournoi de foot) 100 € ; Lozère Trail par Salta Bartas 3000 € ; Compagnie des Archers (tir fédéral) 600 € ; Fête de Chanac par le Comité des fêtes– Foyer Rural 6 500 € ; fanfare défilé du 14 juillet par Comité des fêtes-Foyer Rural 440 € ; 14 août par le Comité des fêtes-Foyer Rural 500 € ; Noël par le Comité des fêtes– Foyer Rural 500 € ; Festival AMUSEL 1000 € ; TRJV par le Roc de la Lègue 700 € ; Amicale des sapeurs pompiers (14 juillet) 600 € ; Festival Détours du Monde 6 000 € ; Saison annuelle Derrière la Tour par Détours du Monde 1300 €.
Patrimoine : Fondation du patrimoine 100 € ; Tour et Détours 300 €.

Animations sociales : Club de l'amitié 400 € ; Visiteuses de la Maison des Aires 200 € ; FNACA 400€ ; Veufs et veuves de Lozère 100 € ; Amis de la Maison des Aires 1300 € ; AS les Dolmens 100 € ; Organisme missionné (Chalen) : accueil de Loisirs 31 190 €, centre social : 16865 € pour un semestre.

Divers : La loutre chanacoise 400 €.

LES POMPIERS

Les pompiers de Chanac organisent des formations pour sensibiliser la population à l'utilisation d'un défibrillateur :
Le 11 mai au stade de 18h30 à 19h30,
le 18 mai devant la Mairie de 18h30 à 19h30,
et le 20 mai devant la salle polyvalente de 18h30 à 19h30.

D'autre part le centre d'incendie et de secours de Chanac, compte à ce jour 23 sapeurs-pompiers volontaires. Rappelons que la totalité des sapeurs-pompiers de Lozère sont des volontaires.
Leurs missions : les secours à personnes, les accidents de la route et les incendies.
Si vous êtes volontaire, il vous suffit de faire une lettre de motivation adressée au Chef de Centre, avant le 30 août de l'année en cours.

CONSEIL DES JEUNES

Le Conseil municipal des jeunes est composé de 15 jeunes collégiens répartis en trois commissions, sport, environnement/cadre de vie et culture, qui proposent les projets suivants :
Organisation d'un tournoi de tennis de table pour jeunes à la fête de Chanac fin juin.
Terrain multisports, recherche de subventions en 2016. Projet relayé par le Conseil municipal d'élus adultes.
Organisation d'un journée citoyenne en juin ou juillet 2016 près de l'aire de jeux, fleurissement.
Participation au jury du concours de fleurissement de Chanac.
Organisation d'un concours de logo pour le CMJ.
En préparation, un cinéclub pour les adolescents.

ACCUEIL DE LOISIRS ÉTÉ 2016

L'association CHALEN ouvrira les portes de l'accueil de loisirs du 6 juillet au 17 août (fermé les 14 et 15 juillet).
Des séjours seront également proposés comme l'an passé et seront précisés dans les jours qui viennent sur le site de la commune.

TOUR D'HORIZON

La musique, langage universel

CULTURE MUSICALE

Festival musical DETOURS du MONDE

Treizième Festival Détours du Monde en 2016 , les 14, 15 et 16 juillet à Chanac. Certains concerts seront repris dans les églises de l'Aubrac sur le Festival Radio France LRMP.

L'ouverture du festival aura lieu le 10 juillet au Massegros avec des bergers-mucisiens de Tunisie, on ne pouvait pas trouver une ambiance plus pastorale que le Causse.

Ensuite les trois jours à Chanac, seront l'occasion pour les adultes et les enfants de découvrir des saveurs de la musique occitane et du monde entier. Cette année, le festival réunira des musiciens des pays suivants : France, Tunisie, Amérique du Nord, Jamaïque, Brésil, Syrie, Ethiopie, Mali, Slovaquie Espagne et Egypte. Il offrira beaucoup d'artistes féminines, reflétant la percée des femmes musiciennes dans le Monde.

Le Festival de musique du Monde a dévoilé sa programmation mais aussi les valeurs qu'il porte à travers la musique : lequel d'entre nous, pourrait ne pas se rallier à une musique vivante, populaire, porteuse de paix parce qu'internationale ? La musique est sans nul doute le langage universel par excellence parce qu'elle permet les émotions, le partage, le plaisir de vivre. Elle est aussi souvent porteuse de résistance par la liberté d'expression qui fait si peur aux oppresseurs. Sans elle, le monde serait encore davantage en proie à la barbarie et n'aurait aucune couleur : qui voudrait de ce monde là ?

Le Festival " Détours du Monde" basé à Chanac, ce n'est pas seulement en juillet, c'est aussi un espace de création musicale à travers le dispositif "Silo+" partagé avec le Festival de Thau et qui permet tout au long de l'année d'accueillir dans ces deux communes des résidences d'artistes pour créer, inventer, faire évoluer les résonances et les métissages musicaux. Sans oublier les rencontres avec les scolaires des écoles de Chanac pour ouvrir et sensibiliser les enfants à l'univers musical des professionnels. C'est aussi une saison tout au long de l'année avec des concerts qui amènent la culture à la porte de chez soi. C'est également des partenariats avec le Festival de Thau comme énoncé précédemment, celui avec le festival de Radio France Languedoc Roussillon Midi Pyrénées pour des concerts de musique classique, avec les Scènes Croisées (scène conventionnée départementale), avec d'autres communes voisines.

Rappelons que le Festival est en lien avec le patrimoine musical (musique des bergers tunisiens, musique traditionnelle occitane, chants de résistance slovaque, musique sur la condition des femmes maliennes, etc..) et patrimoine bâti : choix du très beau site du donjon de Chanac, solos musicaux dans l'après midi sur des sites du village empreints d'Histoire.

Ces trois jours peuvent aussi être l'occasion de partager l'ambiance de la place du Plô avec ses animations, ses étalages, ses plats cuisinés, ses pâtisseries.

Terminons en rappelant combien ce temps fort de culture musicale participe avec ses 7000 festivaliers au développement touristique et économique du territoire, soutenu par la Région, par le Département et bien d'autres partenaires financiers. La commune verse 6000€ de subventions sur un coût de 170000 €. Soutenu également par plus de 80 bénévoles qui œuvrent toute l'année pour le bon déroulement de ce beau projet associatif ! Merci à eux.

Retrouvez tout le programme sur le site de la commune. La billetterie en ligne est ouverte : sur www.detoursdumonde.org

TARIFS : Pass 2 jours : 35 € - une soirée : 20 € -gratuit pour les moins de 15 ans accompagné - concert derrière la tour à 19h "Scène d'Ici et d'ailleurs" : 5 €.

AMUSEL

Cette année trois stages musicaux sont encore prévus et ce n'est pas moins de 200 stagiaires et 35 professeurs que nous accueillerons cet été. Ils participent tous à faire vivre le village au niveau économique par les locations des nombreux hébergements pour les professeurs et des familles et la vie au quotidien. Ils animent le village au niveau culturel car ils proposeront des animations à la crèche, à l'accueil de loisirs et à la maison de retraite. Ils offriront gratuitement des concerts en l'église qui sont de grande qualité musicale :

Les professeurs donneront leur concert le mercredi 20 juillet à 20h30 à l'église. Les grands stagiaires de niveau avancé donneront des concerts dans l'église :

Le jeudi 21 juillet à 16h.

Le mercredi 3 août à 16h.

Vendredi 26 août à 16h.

Les concerts des Ensembles musicaux comprenant les professeurs et tous les stagiaires auront lieu devant la salle des fêtes le mardi 19 juillet à 18h, le mardi 2 août à la place du Plô à 18h et le jeudi 25 août à 18h. Venez les applaudir !

TOUR D'HORIZON

FÊTE DE CHANAC

Le comité des fêtes-Foyer Rural prépare déjà la fête de Chanac prévue les 24, 25 et 26 juin. Rappelons-nous de la dixième édition de l'année dernière fort réussie ! La fête votive commencera vendredi à 18h30 par un lâcher de ballons en musique et se poursuivra par une soirée pour les jeunes. Le samedi sera le jour des tournois de pétanque et tennis de table pour les jeunes, d'un spectacle pour enfants et un gros orchestre méridional sera présent et donnera le tempo de la fête ! Le dimanche ne sera pas en reste avec le corso fleuri pour animer les rues du village et réunir les habitants, puis un nouvel orchestre animera l'apéritif du soir, accompagné d'une grosse surprise ! La fête se terminera dimanche soir par le feu d'artifice à 22h suivi d'un bal musette ! Tous ceux qui ont du temps à donner sont invités à rejoindre l'équipe des bénévoles qui ne ménage pas leur énergie pour le plaisir de tous ! Merci à eux.

PATRIMOINE

La commune de Chanac a une très grande superficie de 71 km^2 et possède beaucoup de patrimoine bâti. Ce patrimoine communal appartient donc à tous et la commune doit le maintenir pour les générations futures. Il y a deux protections en France au titre des Monuments historiques qui donnent droit à des subventions publiques sous le contrôle des Conservateurs de l'Etat qui garantissent la qualité des restaurations et protègent les biens culturels : soit l'objet ou le bâtiment **est classé** à l'inventaire des Monuments historiques (50% de subventions de l'Etat et 30 % du département) soit l'objet ou le bâtiment **est inscrit** à l'inventaire des Monuments historiques (30 à 40% de l'Etat et 20 à 30 % du département).
Sur notre commune, nous avons la citadelle du Villard qui est inscrite aux Monuments historiques et qui donne lieu depuis 2 ans à un projet de sécurisation afin qu'elle puisse rester ouverte au public. Les travaux commenceront certainement en 2017.
A Chanac, nous avons également le donjon du château épiscopal qui est inscrit aux MH. Il va bénéficier également d'un projet de mise en sécurité afin que l'espace, sur lequel il est érigé, puisse rester ouvert au public également. Une étude, obligatoire pour les MH, est en cours et sa mise en œuvre sera effective en 2018.
La commune possède également le maître-autel de l'église en bois doré qui est classé aux Monuments historiques. Le baldaquin menaçant de céder sur une de ses branches, la commune mène sa restauration. En 2015, ses trois parties (baldaquin, tabernacle et autel) ont été traitées pour le pérenniser. En juin 2016, commenceront les travaux de restauration par un professionnel des bois polychromes et dorés. Les travaux seront suivis par Isabelle Darnas, Conservatrice des Antiquités et Objets d'Art. Seul le tabernacle proviendrait de la chapelle du château de Chanac et date du 17è siècle, le baldaquin et l'autel sont datés du 18è siècle et ont sans doute été fabriqués lorsque le tabernacle a été installé dans l'église de Chanac. La décoration finale blanche date elle du 19è siècle. Au18è siècle il était bleu pâle et or.
Le commune a demandé une inscription à l'inventaire des Monuments historiques pour l'église et, en partenariat avec la commune d'Esclanèdes, pour l'ensemble des bâtiments ferroviaires de la gare de Chanac et la maison du garde-barrière qui seront rénovés dans le cadre de l'aménagement de l'espace de la gare en 2016/2017.

FEUILLETON DE LA PREHISTOIRE : LES ANCETRES SUR NOS CAUSSES

Épisode n°2 : leur commerce

Les éleveurs-agriculteurs présents sur l'ensemble de nos causses développent un modèle économique sans précédent. (- 4400-3800 av.J.-C.). On les appellent les Chasséens, ce sont eux qui enterrent leurs morts en position fœtale dans des petits coffres de pierres enfouis dans le sol.

Ils développent des échanges à grandes distances permettant des comptoirs d'approvisionnements ! Ils étaient loin des sauvages que l'on peut parfois, par ignorance, imaginer !

Ces pierres n'existant pas en Lozère, ils acheminaient jusque sur nos Causses, la si jolie pierre noire d'obsidienne depuis la Sardaigne ! Et du silex blond de Provence pour l'obtention de lamelles d'outils. Ces dernières fixées sur un manche en bois devenaient faucilles pour les céréales ou bien pointes de flèches tranchantes et perçantes.

Les haches polies destinées à l'abattage des arbres, étaient, elles, façonnées dans des roches locales ou provenant du Massif Alpin.

Suite dans le numéro 8 du Bulletin municipal : leurs poteries.

AMENAGEMENT DU SITE DE LA GARE

Les subventions à hauteur de 70 % sont enfin trouvées pour réaliser cet aménagement.

Ce projet mené avec la commune d'Esclanèdes va se réaliser et valoriser singulièrement les abords de notre village. Vont être privilégiés : l'espace de co-voiturage par un parking ombragé pour les voitures, un espace surélevé de détente, une végétalisation là où à l'heure actuelle il n' y a qu'un terrain vague peu esthétique. Les bâtiments ferroviaires, maison du garde barrière compris vont être réhabilités extérieurement pour apporter un aspect visuel agréable et invitant à la découverte de Chanac.

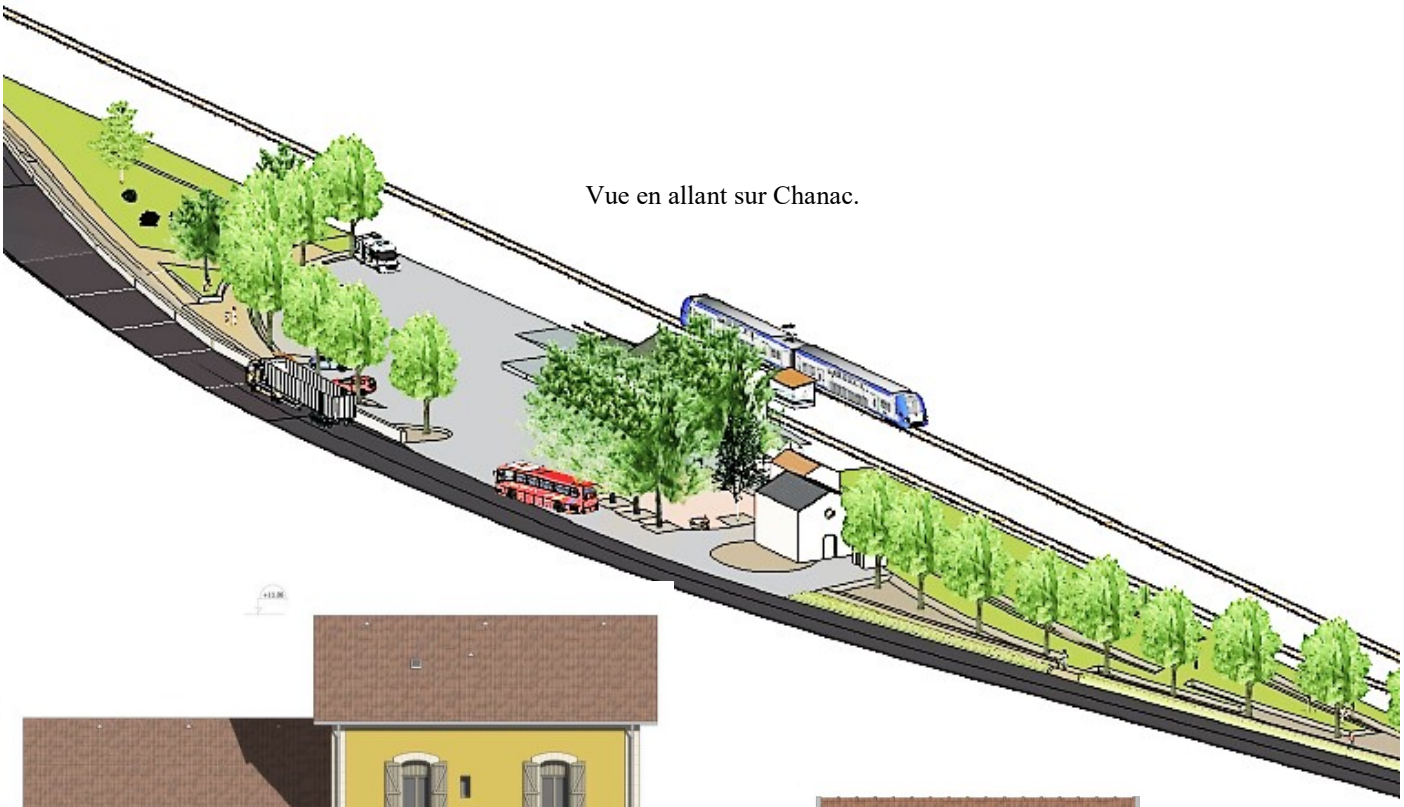

Vue en allant sur Chanac.

Les bâtiments ferroviaires qui sont constitués de la gare, sa halle, les latrines, le bâtiment de la petite vitesse et la maison du garde-barrière vont être rénovés extérieurement. Le toit va retrouver sa couverture en tuiles et sa couleur initiale.

TOUR D'HORIZON

ENVIRONNEMENT

RECYCLAGE

Tous les plastiques se recyclent depuis le 1er janvier 2016

Faut-il rappeler pour ceux d'entre nous qui jettent n'importe quoi n'importe où sous prétexte qu'ils ne sont pas vus, qu'il est encore temps de prendre conscience que l'environnement c'est l'affaire de tous.

Rappelons que les agents de la communauté de communes collectent environ 300 containers par semaine et apportent chaque jour les déchets au centre de traitement du SDEE 48 situé sur la commune du Chastel Nouvel. Cela représente en moyenne 500 km de trajet /semaine, ce qui n'est pas rien. Aussi si chacun d'entre nous peut encore réduire le volume de ses poubelles par le recyclage, il ne faut pas hésiter ! Désormais, nous pouvons recycler tous les plastiques dans le container JAUNE : en plus des emballages en métal, en carton, les briques alimentaires TOUT le plastique se recycle : alors jouons le jeu avec, en plus des bouteilles, flacons, bidons de lessive, les POTS DE YAOURTS, TOUS LES SACS PLASTIQUES, les FILMS ALIMENTAIRES, les EMBALLAGES DE PACKS de BOUTEILLES, TOUS les BLISTERS et TOUTES les BARQUETTES.

En conclusion rappelons qu'une famille de 4 personnes génère 1,5 t. de déchets par an en moyenne.

INTERDICTION PROCHAINE DES DESHERBANTS

Les dates d'interdiction pour les collectivités et les particuliers sont annoncées.

L'interdiction des produits phytosanitaires on en parle depuis quelques temps, mais celle-ci va devenir réalité. La date de l'entrée en vigueur de cette interdiction pour les collectivités locales est fixée au 1er janvier 2020 et serait peut-être avancée au 31 décembre 2016. Les produits phytosanitaires comprennent les désherbants, les produits anti-insectes, etc... Etat, collectivités locales et établissements publics ne pourront plus employer de produits phytosanitaires sur les voiries, dans les espaces verts, et les promenades ouvertes au public : réjouissons-nous de cette bonne nouvelle pour notre santé car leur utilisation répétée dans nos rues goudronnées ne contribuait qu'à polluer nos cours d'eau par le ruissellement. Certes, les rues étaient désherbées mais à quel prix : pensons aux générations futures et à l'état de notre environnement. La commune a décidé depuis deux ans de ne plus en utiliser.

L'interdiction de l'utilisation des mêmes produits pour les particuliers, donc dans les jardins, sur les balcons, les terrasses entrera en vigueur à partir de 2022 et serait peut-être avancé au 1er janvier 2019. Si l'interdiction totale de vente de produits phytosanitaires aux particuliers ne prend effet que dans quelques années, ces produits ne seront bientôt plus vendus que "sous clef" : ils ne seront plus en libre-service dans les rayons mais accessibles aux clients qu'après délivrance d'un conseil personnalisé dispensé par du personnel formé. En clair : il faudra faire appel à un vendeur qui vous remettra le produit souhaité après vous avoir informé sur les conditions de son utilisation, les dosages, les précautions à prendre.

Ne restera donc plus que les professionnels qui pourront en épandre, et souhaitons qu'ils en utiliseront le moins possible pour préserver notre environnement.

TOUR D'HORIZON

AGRICULTURE

Le Mondial de la vache de race Brune : vive la jeunesse !

Le Mondial de la vache Brune a eu lieu du 6 au 10 avril à Mende sur la place du Foirail, il a réuni 23 pays. C'est une manifestation qui a lieu tous les 4 ans et pour la 1ère fois en France ! Ce temps fort agricole a proposé un programme très diversifié, visant un public le plus large possible. La jeunesse n'a pas été oubliée avec un concours européen de génisses et de vaches. C'est ainsi que des jeunes Chanacois ont concouru. Ils avaient préparé très sérieusement leur compétition et on ne peut que les féliciter d'avoir autant de pugnacité et de volonté ! Bel exemple que la jeunesse est porteuse de projets et d'enthousiasme. Les congressistes ont tous été ravis de l'accueil lozérien y compris au sein des fermes qui ont ouvert leurs portes à l'occasion de ce mondial. De surcroît, les agriculteurs n'élevant pas forcément de la race Brune ont prêté main forte pour ce rassemblement qui a d'abord fait vibrer les valeurs « solidarité » et « qualité ».

Pierre et Kévin, deux jeunes agriculteurs chanacois.
Kévin a gagné le 1er prix dans sa catégorie avec sa vache «Imago » qu'il élève dans sa ferme.
Pierre, le 3è prix avec sa vache « Ikéa » qu'il élève également dans sa ferme.

Océane, 9 ans, a gagné le 1er prix de la présentation !

BULLETIN MUNICIPAL

Directeur de la publication : Philippe Rochoux.
Téléphone : 04 66 48 20 21
Courriel : mairie.chanac@wanadoo.fr
Rédaction : C.Boutin
Prochain bulletin : septembre 2016

BULLETIN DE PARTICIPATION AU CONCOURS DE FLEURISSEMENT
A ramener à l'accueil de la Mairie avant le 30 juin 2016

Nom, prénom / société : Téléphone :

Adresse du lieu de fleurissement :

Cochez la catégorie dans laquelle vous souhaitez vous inscrire :

FENETRES ☐

BALCON ET TERRASSE ☐

MAISON AVEC JARDIN ☐

POTAGER FLEURI ☐

LOCAUX ARTISANAUX, COMMERCES ☐